



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Faune sauvage

Question écrite n° 1102

Texte de la question

M. Jean-François Mancel appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la circulaire no 93-4009 du 26 mars 1993, sur la faune sauvage. En effet, ce texte oblige les agriculteurs à effectuer un broyage ou un fauchage des couverts végétaux se trouvant sur les terres gelées durant le mois de juin, c'est-à-dire pendant la période de reproduction et de nidification de nombreuses espèces. Cette opération d'entretien, dans l'hypothèse où elle serait maintenue à cette époque, se traduirait donc par la destruction de nombreux animaux jeunes ou adultes. Il lui demande donc de bien vouloir examiner cette question et d'envisager, le plus rapidement possible, les mesures nécessaires.

Texte de la réponse

Il s'agit d'un aspect particulier de la réglementation concernant l'entretien des jachères instituées par la réforme de la politique agricole commune : l'obligation de broyage du couvert végétal au cours du mois de juin. En effet, afin de garantir l'absence d'utilisation lucrative de la jachère, certains travaux de destruction du couvert de la jachère, en fin de période de retrait, sont rendus obligatoires. Ces travaux varient selon le couvert présent sur la jachère : fauche rase ou broyage pour un couvert implanté, travail du sol pour un couvert spontané ou nu. Les préoccupations exprimées dans la question de M. Mancel ont été prises en considération et les dates prévues pour les travaux de destruction obligatoire du couvert peuvent être repoussées au 15 juillet par le préfet, après concertation départementale, que le couvert soit nu, implanté ou spontané. Ces nouvelles instructions ont été diffusées début mai aux directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Les agriculteurs doivent continuer de s'assurer qu'aucune montée à graine n'intervient, afin de limiter les risques pour les parcelles voisines.

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1102

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1369

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2203